

Questions & réponses CS Agility 2024

Comment fonctionne le mode CS 2024 ?

Le CS est limité à 300 chiens. Ces places de participation sont distribuées entre les meilleurs Small, Medium et Large par rapport aux chiens dans la liste ACR du 13.08.2024 (jour fixé).

Exemple :

1. état possible de la AChR le jour fixé :

Small :	124 teams
Medium :	112 teams
Intermediate :	80 teams
Large :	284 teams
Total	600 teams

2. Peuvent participer au CS : 300 chiens ; ceci correspond à 50 % de a.

3. Nombre de participants par catégorie à la qualification CS

Small :	ACR No 1 – 62 = 50 % de 124 teams
Medium :	ACR No 1 – 56 = 50 % de 112 teams
Intermediate :	ACR No 1 – 40 = 50% de 80 teams
Large :	ACR No 1 – 142 = 50 % de 284 teams
Total	Total 300 = 50 % de 600 teams

Les 300 teams participent à 2 épreuves de qualification (agility et jumping). De ces 2 qualifications les meilleurs 16 % se qualifient par catégorie pour la finale (agility et jumping). En utilisant la liste des résultats combinée de la qualification, on remplira jusqu'à 40 % du peloton. Donc totalement tout juste 120 chiens participent à la finale, seuls les champions en titre sont déjà qualifiés.

Déroulement chronologique

13.08.2024	Jour fixé pour la liste ACR déterminant ; les talles des pelotons par catégories sont évaluées.
29.08.2024	Clôture des inscriptions pour le CS
30.08.2024	Délai de paiement CS
10.09.2024, 18h00	Correction de la liste de départ et détermination des teams qui avancent sur la liste ; informations à tous qui ne peuvent PAS participer.

Je ne comprends pas la différence entre la ARL et la ACR - qu'est-ce qui sert à quoi?

ARL : La liste ARL montre ton nombre de points à la date de cette liste rétroactive sur une période de 52 semaines. Donc chaque week-end la période d'observation « se déplace » d'une semaine et les vieux résultats « tombent » de la liste.

[La ARL t'informe où tu te trouves dans le ranking, si le jour fixé pour le CS était aujourd'hui.](#)

ACR : La liste ACR montre ton nombre de points le jour fixé (qui se trouve dans l'avenir) sur une période de 52 semaines avant le jour fixé. Donc la période d'observation est fixe, cependant de semaine en semaine le nombre de résultats augmente dans cette période et ton total de points augmente constamment.

[La ACR t'informe où tu te trouves sur ton chemin vers la qualification pour le CS.](#)

Le jour fixé même, les classements sur la ARL et la ACR sont identiques, car la période d'observation est identique seulement ce jour-là.

Je me trouve sur le rang 148 de la liste ACR large. Est-ce que je dois m'inscrire maintenant ?

OUI - fais attention aux délais d'inscription. Les teams de la ACR peuvent avancer si des teams renoncent à la participation. IMPORTANT : La possibilité d'avancer présuppose une inscription valable.

Quand est-ce que je sais si je peux y participer ?

La CTAMO publiera le jour fixé une liste des teams qualifiés. Donc il sera tout de suite évident qui peut sûrement y participer et qui peut espérer « d'avancer ».

Pour raison d'organisation, la possibilité d'avancer prend fin le 10.08.2024, 18h00. A cette date, la liste des teams participants est définitive.

J'ai été relégué en classe 2. Est-ce que je peux quand même y participer ?

NON - Selon le règlement CS article 1.1., les teams doivent être dans la classe 3 au moment du CS.

Extrait du règlement agility, article 8.2: "**Le conducteur est lui-même responsable de participer dans la classe correcte.** Si la CTAMO remarque des erreurs à ce sujet, les résultats obtenus à tort sont toujours refusés. En plus la CTAMO peut exprimer des sanctions contre le conducteur faillible".

Qu'est-ce qui se passe si je suis inscrit mais je ne fais pas partie de ceux qui peuvent y participer ?

Tous ceux qui n'ont malheureusement pas réussi à ce qualifier pour les épreuves de qualification, seront informer par l'organisateur aussi vite que possible.

Si quelqu'un a déjà payé des frais d'inscription, ceux-ci lui seront remboursés.

Où est-ce que je peux m'informer en détail sur le règlement du CS, la ARL / ACR etc.?

Tu trouves tous les règlements importants sur www.tkamo.ch/fr/agility/reglement.html

Je ne peux pas participer et j'aimerais me désinscrire ?

Veillez toujours vous désinscrire directement via votre tableau de bord.

Pendant les CS, veuillez informer l'organisateur sur place :

Nathalie Dänzer, nathalie.daenzer@hotmail.com

Remboursement des frais en cas de désinscription

Jusqu'au 30.08.2024 : Remboursement de la totalité du montant moins CHF 5.00 de frais bancaires

Du 31.08.2024 au 10.09.2024 18h00 : frais d'inscription moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour le chien/conducteur de chien.

A partir du 10.09.2024, 18h01 : pas de remboursement

Comité CTAMO